

Cellule de veille et de prévention (CVP)

Dispositif interne à l'EPLE : un outil de repérage et de suivi des élèves décrocheurs ou en risque de décrochage

Dernière mise à jour : 07/10/2015

La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire implique la mise en place d'une politique de prévention qui prenne en compte chaque élève. Elle s'inscrit dans la durée et se concrétise par une organisation clairement identifiée. Elle s'assure de l'accompagnement des personnels engagés dans les actions de prévention, elle en évalue les résultats.

La cellule de veille ne peut fonctionner efficacement qu'avec une volonté affirmée de l'équipe éducative de s'engager dans cette mise en œuvre et doit être inscrite dans le projet d'établissement.

L'organisation, la composition, les méthodes de travail sont propres à chaque cellule de veille, à chaque établissement, selon les objectifs fixés et la sensibilisation des équipes aux phénomènes du décrochage. Ces actions gagnent toujours à être coordonnées avec celles des dispositifs locaux d'insertion de la zone géographique, notamment les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), les Missions Locales ou les Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et les réseaux Formation qualification emploi (FOQUALE).

▸ Une veille attentive et permanente

Les établissements scolaires ont l'obligation d'assurer le suivi des élèves au cours de leur scolarité et **dans l'année qui suit leur sortie**. La cellule de veille est un dispositif interne mis en place sous la responsabilité et l'impulsion du chef d'établissement afin d'éviter toute sortie en cours de scolarité sans qu'un relais n'ait été pris. Dans certains établissements, notamment en lycée professionnel, ses missions peuvent être conduites dans le cadre d'un Groupe de prévention du décrochage scolaire (anciennement Groupe d'aide à l'insertion - GAIN). Elle vise à repérer les risques de rupture scolaire, à analyser collectivement les problématiques des élèves, à émettre des propositions d'actions dans les champs pédagogique, éducatif, social, médical, voire d'orientation et d'insertion.

Son action gagnera à être étroitement liée à celle du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, avec les réseaux FOQUALE, les réseaux d'établissement, les structures susceptibles d'accueillir des jeunes décrocheurs ou les MLDS. Cette action devra également être conduite en liaison avec le conseiller d'orientation psychologue de l'établissement et son centre d'information et d'orientation (CIO) de rattachement.

▸ Objectifs

- Réduire le nombre de sorties prématurées et sans qualification du système scolaire ;
- engager les personnels d'enseignement et d'éducation dans la prise en compte et l'accompagnement des élèves en voie de démobilisation et/ou de rupture scolaire ;
- partager une expertise de la ou des problématique(s) spécifique(s) de chaque élève ;
- proposer des solutions.

▸ Composition de l'équipe

- Un personnel de direction, pilote du dispositif ;
- un(e) conseiller(e) principal(e) d'éducation (CPE), personne ressource ;
- l'infirmier(ère) et/ou le médecin ;
- le ou la conseiller(e) d'orientation psychologue (COP) ;
- l'assistant(e) social(e) ;
- un ou plusieurs professeurs concernés par les élèves évoqués ;
- ponctuellement, d'autres personnels institutionnels : le ou la gestionnaire, des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS), ...

Des "invités" peuvent parfois prendre part aux discussions : éducateurs, acteurs des dispositifs de réussite éducative, assistants sociaux, ... Ce dispositif est inscrit dans le projet d'établissement.

Dans les établissements à fort taux d'absentéisme, un référent "décrochage scolaire" est désigné pour animer l'équipe "groupe de prévention du décrochage scolaire" dans le cadre des réseaux FOQUALE.

▸ Modalités

a) Modalités d'action

- Analyser les problématiques individuelles des élèves : cerner la nature des difficultés rencontrées et les croiser avec les indicateurs ;
- apporter une aide rapide et personnalisée : rechercher des solutions internes en élaborant des micro-dispositifs, ou des solutions

externes ;

- ▶ coordonner les actions : une personne ressource organise, diffuse et restitue l'information aux équipes pédagogiques, aux familles ou autres partenaires. Des outils spécifiques, comme SIECLE-SDO (système d'information pour les élèves de collèges, de lycées et pour les établissements - suivi de l'orientation, consulter à ce sujet la fiche [Applications nationales liées à la scolarité](#)), permettent de conserver une trace écrite des décisions et actions mises en œuvre pour chaque élève signalé. Ce document sert alors de support lors des réunions de la cellule de veille afin de suivre l'évolution de la prise en charge ;
- ▶ coordonner le suivi des élèves et favoriser la mise en place de réunions éducatives : clarifier les missions de chacun, contractualiser, déterminer le calendrier des régulations, évaluer ;
- ▶ identifier clairement toute absence en cours d'année : élaborer un bilan annuel afin d'évaluer les différentes actions mises en place ;
- ▶ signaler systématiquement à la MLDS un élève sans affectation en fin d'année. Consulter la fiche [MLDS – Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire](#) ;
- ▶ repérer les élèves dont le profil conviendrait à la classe-relais du secteur ;
- ▶ évaluer l'intérêt d'un internat de la réussite ou même d'un internat relais s'il en existe dans l'académie.

b) Principes déontologiques

L'équipe respecte des règles de confidentialité envers l'élève et sa famille, ainsi que les principes suivants :

- ▶ nécessaire adhésion de l'élève et de sa famille aux actions proposées par l'équipe pédagogique ;
- ▶ respect de l'autorité parentale : la cellule de veille est guidée par le souci de faciliter et de soutenir l'exercice de l'autorité parentale.

c) Modalités d'organisation

- ▶ Élaboration d'un calendrier annuel dès la rentrée scolaire ;
- ▶ travail préparatoire : diffusion aux personnels d'une grille de repérage des élèves en voie de décrochage.

Fonctionnement des réunions :

1. présentation du travail préparatoire ;
2. analyses ;
3. solutions et suivi.

d) Compte rendu de l'activité

- ▶ Saisie des décrocheurs dans le Système interministériel d'échange d'informations (SIEI), inclus dans l'application SIECLE ;
- ▶ signalement des décrocheurs au référent "décrochage scolaire" de l'établissement, s'il existe ;
- ▶ établissement du rapport d'information sur l'absentéisme scolaire au conseil d'administration (rendu obligatoire par l'[article 6 de la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010](#)). Ce rapport gagnera à s'accompagner d'un compte rendu d'activités de la CVP. Outre la mise en valeur des actions de l'établissement, c'est une étape préparatoire à l'évaluation de l'action de la CVP.

▶ Évaluation

Effectuée par le ou la CPE en fin d'année :

- ▶ évaluation du dispositif :
 - nombre de fiches de repérage communiquées ;
 - nombre d'élèves suivis par la CVP ;
- ▶ évaluation des effets attendus de la CVP :
 - nombre d'élèves suivis maintenus dans le système scolaire ;
 - nombre d'actions ayant abouti à un résultat positif (amélioration des performances scolaires, mobilisation positive de l'élève, réduction du taux d'absentéisme ou d'incidents vie scolaire).



TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR AU 07/10/2015

Absentéisme et/ou décrochage scolaire

• Code de l'éducation

- ▶ [Article L131-8](#) (obligation scolaire - défaut d'assiduité) ;
- ▶ [article L313-7](#) (obligation de transmission des coordonnées des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation) ;
- ▶ [article L313-8](#) (service public de l'orientation tout au long de la vie, entretien de réorientation des jeunes sortis sans diplôme) ;
- ▶ [articles D122-3-1 à 8](#) (mission de formation des sortants du système éducatif).

• Autres textes

- ▶ [Circulaire de rentrée n° 2015-085 du 3 juin 2015](#) (§I-3) ;
- ▶ [circulaire n° 2015-041 du 20 mars 2015](#) : droit au retour en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle (pdf 42 Ko) ;
- ▶ [circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013](#) (pdf 37 Ko) : réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) ;
- ▶ [circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014](#) : préparation de la rentrée 2014 (point II-5 : "favoriser la persévérance scolaire et poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire") ;
- ▶ [circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011](#) : lutte contre le décrochage scolaire : organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L.

313-8 du code de l'éducation ;

- ▶ [lettre à tous les personnels de l'éducation nationale](#) du 22 juin 2012 –§ 10 : lutter contre le décrochage scolaire ;
- ▶ [Circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014](#) (pdf 75 Ko) : dispositifs relais : schéma académique et pilotage des ateliers, classes et internats relais.



POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ [Fiche sur le décrochage scolaire](#) (pdf 120 Ko), sur le site [Refondons l'École de la République](#) (archives juillet 2012 - janvier 2013) ;
- ▶ [rapport "Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire"](#) juin 2014, résumé sur le site du ministère où l'on peut aussi télécharger le rapport complet ainsi que sa synthèse ;
- ▶ ["Marre de l'école"](#) : enquête du CREN (centre de recherche en éducation) de l'université de Nantes auprès de 1055 jeunes décrocheurs (pdf 484 Ko) ;
- ▶ sur le site du ministère de l'éducation nationale, des résumés d'aide à la présentation :
 - ▶ [les réseaux Formation Qualification Emploi \(FOQUALE\)](#), une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage (pdf 905 Ko) ;
 - ▶ [le parcours de prise en charge](#) dans le cadre des réseaux FOQUALE (pdf 728 Ko) ;
 - ▶ [les clauses sociales](#) (pdf 234 Ko) ;
 - ▶ [le service civique](#) pour les jeunes décrocheurs (pdf 106 Ko) ;
- ▶ sur le site Éduscol :
 - ▶ [remédiation du décrochage scolaire](#) :
 - ▶ [les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs](#) ;
 - ▶ [les classes relais](#) ;
 - ▶ [les réseaux FOQUALE](#) ;
 - ▶ [obligation scolaire - absentéisme scolaire](#) ;
- ▶ brochure ["Prévenir les ruptures scolaires"](#) (pdf 470 Ko) par l'inspection académique des Landes (2008-2009) ;
- ▶ étude BVA sur le site de la Modernisation de l'action publique (MAP) intitulée ["Étude auprès des jeunes raccrocheurs et de leurs parents"](#) : analyse du décrochage et du raccrochage, phénomènes multifactoriels (pdf 2,3 Mo) (mai 2014) ;
- ▶ essai de juin 2012 : [Lutter contre le décrochage scolaire, vers une nouvelle action publique régionale](#) (par Guillaume Balas, conseiller régional, président du groupe socialiste au Conseil régional d'Île-de-France depuis mars 2010). Mise en perspective européenne et politique ;
- ▶ [note d'information sur l'absentéisme en 2011-2012](#), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), février 2013 (pdf 222 Ko).

Ouverture à l'international

- ▶ [Équité et qualité dans l'éducation - Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés](#) (Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE, 2012) (pdf 474 Ko) ;
- ▶ [comparaisons internationales sur les décrochages](#) (pdf 263 Ko), document produit à l'occasion de la concertation sur la refondation de l'école de la République, septembre 2012 ;
- ▶ [lien entre décrochage scolaire et pauvreté](#) (pdf 261 Ko), une analyse faite par ATD Quart Monde Wallonie - Bruxelles ;
- ▶ [une initiative originale avec un témoignage vidéo](#), sur un site Québécois de promotion de l'engagement étudiant, "Forces Avenir".



BOÎTE À OUTILS

- ▶ Comment déclencher un suivi avec [l'utilisation des fiches élèves de SIEI](#) ;
- ▶ ["l'Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage"](#) publié par le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) présente des portraits d'académies avec des cartes très détaillées et plusieurs types de difficultés sociales répertoriées ;
- ▶ présentation du service numérique de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) intitulé ["masecondechance"](#), destiné à l'information, l'orientation et l'accompagnement en ligne des décrocheurs ;
- ▶ clarté et simplicité de la page intitulée ["Quelques chiffres et définition clés sur le décrochage scolaire"](#) sur le site de Pôle emploi ;
- ▶ exemples d'outils de repérage et de suivi (*N.B.* : certains outils présentés ci-dessous ne sont pas à jour des nouvelles dénominations de certains dispositifs [FOQUALE, MLDS *etc.*] et contiennent peut-être d'anciens sigles [MGI, GAIN, ...], mais les méthodes et dispositifs présentés restent pertinents pour inspirer des actions qu'il faudra alors mettre au goût du jour) :
 - ▶ document à l'intention de personnels de direction : ["Prévenir le décrochage par une démarche collective"](#), outil réalisé pour venir en appui aux établissements de l'académie de Créteil, qu'il s'agisse de mettre en place le GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire) ou de le piloter (pdf, 2.4Mo, juillet 2013).
 - ▶ fiche à l'intention des [professeurs principaux](#) (doc 45 Ko) ;
 - ▶ fiche à l'intention du [personnel Vie Scolaire et ATSS](#) (doc 43 Ko) ;
 - ▶ fiche individuelle de [suivi de l'élève](#) (doc 30 Ko) ;
 - ▶ [exemple de projet d'établissement de collège intégrant la CVP 2011-2015](#) (pdf 145 Ko), académie de Bordeaux.

! Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat [Creative Commons](#), consulter nos [Mentions légales](#).
La version pdf de la fiche ne contient pas d'éléments d'actualité éventuellement parus depuis sa mise à jour. Pour en prendre connaissance, consulter la version en ligne de la fiche (partie droite de l'écran).



www.esen.education.fr